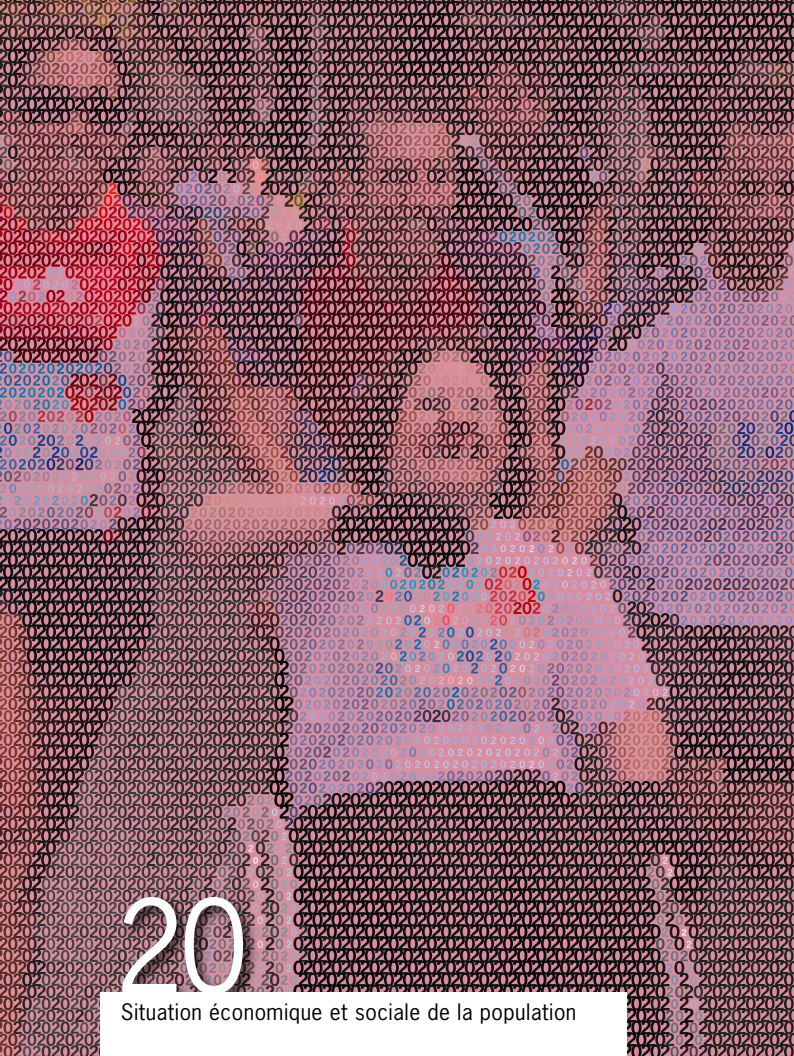




20

Situation économique et sociale de la population

1229-1100

Egalité pour les personnes handicapées

Principaux résultats



Schweizerische Eidgenossenschaft
Confédération suisse
Confederazione Svizzera
Confederaziun svizra

Département fédéral de l'intérieur DFI
Office fédéral de la statistique OFS

Neuchâtel, 2011

Egalité pour les personnes handicapées

Depuis 1999, le principe de l'égalité entre personnes handicapées et non handicapées est inscrit dans la Constitution fédérale. En janvier 2004, la Loi fédérale sur l'élimination des inégalités frappant les personnes handicapées (LHand) est entrée en vigueur. Elle vise à créer «les conditions propres à faciliter aux personnes handicapées la participation à la vie dans la société, en les aidant notamment à être autonomes dans l'établissement de contacts sociaux, dans l'accomplissement d'une formation et dans l'exercice d'une activité professionnelle».

Depuis 2008, l'OFS publie sur le portail Statistique suisse des informations servant à évaluer la mise en œuvre de ce mandat constitutionnel. Elles sont tirées de différentes sources de données concernant l'ensemble de la population résidente ou relatives à des prestations fournies aux personnes handicapées.

Personnes handicapées

En 2009, environ un million de personnes de 16 ans et plus peuvent être considérées comme handicapées (17%), dont environ 300'000 le sont à un degré important (5%).

Ces chiffres ne tiennent pas compte des personnes vivant en institution. Quelques informations concernant ce groupe particulier sont fournies à la fin de ce dépliant.

La part de personnes handicapées augmente avec l'âge (de 10% parmi les 16–24 ans à 36% parmi les 85 ans et plus). Les femmes sont plus nombreuses que les hommes à faire face au handicap (20% contre 14%), y compris lorsqu'il s'agit de personnes fortement limitées (5,6% contre 4,1%).

Personnes considérées

Les personnes considérées comme handicapées sont celles qui déclarent avoir un problème de santé qui dure depuis longtemps et qui se disent limitées (faiblement ou fortement) dans les activités que les gens font habituellement. Cette définition se base sur le jugement que les personnes portent sur leur situation et non pas sur un diagnostic médical. Elle correspond à l'idée que le handicap n'est pas un problème médical mais qu'il survient lorsque l'environnement de la société réduit, pour une personne durablement atteinte dans sa santé, les possibilités de vivre «normalement».

Les analyses présentées dans la suite de ce dépliant sont limitées aux personnes vivant à domicile âgées de 16 à 64 ans. Cette limite correspond aux données disponibles et aux âges auxquels la question de l'égalité pour les personnes handicapées se pose de manière plus sensible (accès à la formation et au marché du travail en particulier). Dans cette tranche d'âge, la part de personnes handicapées parmi la population vivant à domicile est de 14% au total (personnes fortement limitées: 4%).

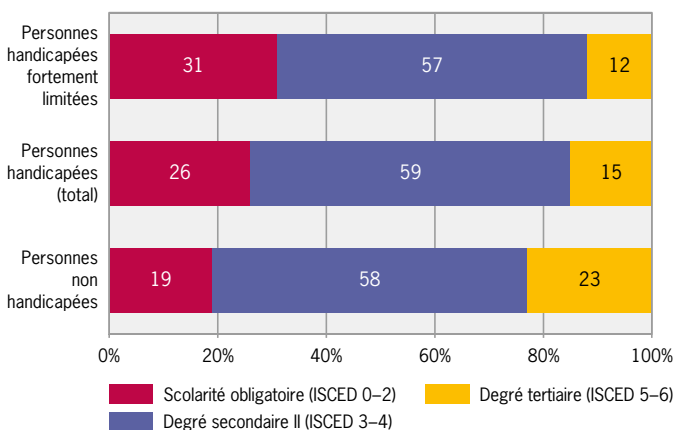
Formation initiale

L'enjeu de l'accès à une formation initiale concerne uniquement les personnes qui grandissent ou ont grandi avec un handicap. La statistique des élèves permet d'estimer à 3% la part d'élèves scolarisés dans une classe spéciale et à 2% celles des élèves scolarisés dans une école spéciale hors des établissements scolaires conventionnels (année scolaire 2008–2009).

Niveau de formation

Les personnes (fortement) handicapées ont un niveau de formation plus bas que le reste de la population: elles sont nettement plus nombreuses à ne pas avoir poursuivi d'études au-delà de l'école obligatoire et ont aussi moins souvent achevé des études supérieures. Mais le handicap n'est pas la seule cause de ces différences: les personnes handicapées appartiennent souvent à des générations plus âgées, globalement moins formées. Mais surtout, leurs problèmes de santé sont souvent apparus après qu'elles aient achevé leurs études; ils n'ont donc pas influencé leur niveau de formation.

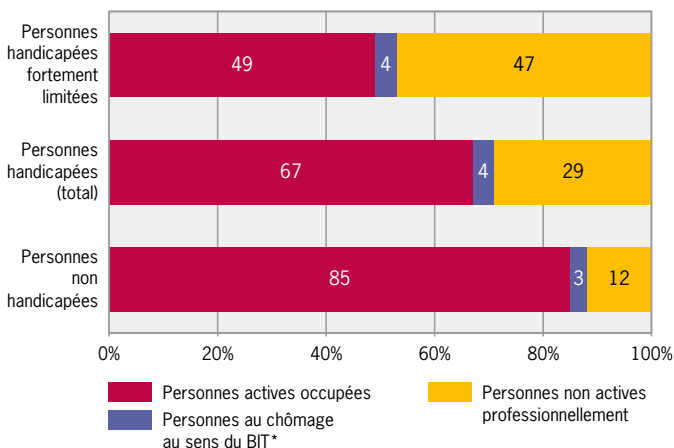
Niveau de formation 2009



© Office fédéral de la statistique (OFS)

Participation au marché du travail

Statut sur le marché du travail 2009



* Bureau international du travail

© Office fédéral de la statistique (OFS)

Les personnes handicapées participent largement au marché du travail (67%) mais pas autant que le reste de la population. De plus, elles travaillent plus souvent à temps partiel que le reste des personnes en emploi. Assez logiquement, cet engagement à temps partiel est plus souvent lié à des problèmes de santé: 25% des personnes handicapées à temps partiel (fortement limitées: 50%) indiquent cette raison contre à peine 2% parmi les personnes à temps partiel non handicapées.

Conditions d'emploi

Les différences entre personnes handicapées et non handicapées en matière de position professionnelle (statut d'indépendant, fonction de supervision) ou de conditions de travail atypiques (contrat à durée limitée, horaires atypiques subis, cumul de plusieurs emplois) ne sont pas statistiquement significatives. On relèvera seulement que les personnes fortement limitées occupent moins souvent une position salariale avec fonction de supervision (17% contre 25% pour les personnes non handicapées).

Qualité de vie au travail

Les personnes handicapées se disent pratiquement aussi satisfaites de leur travail que le reste de la population. Elles sont par contre plus nombreuses à se dire épuisées après le travail (score de 5,4 contre 4,4 sur une échelle de 0 à 10).

Emploi protégé

13'200 places de travail en atelier protégé sont offertes dans les institutions pour personnes handicapées. S'y ajoutent les places dans d'autres types d'institutions (800) et les places dans des ateliers indépendants ou en entreprise (nombre inconnu). En 2009, 20,3 millions d'heures de travail y ont été effectuées par 15'200 personnes, soit une moyenne de 27,8 heures par semaine et par personne. La statistique ne permet pas de distinguer entre les ateliers recherchant une certaine productivité et ceux à visée occupationnelle où la production est plus marginale.

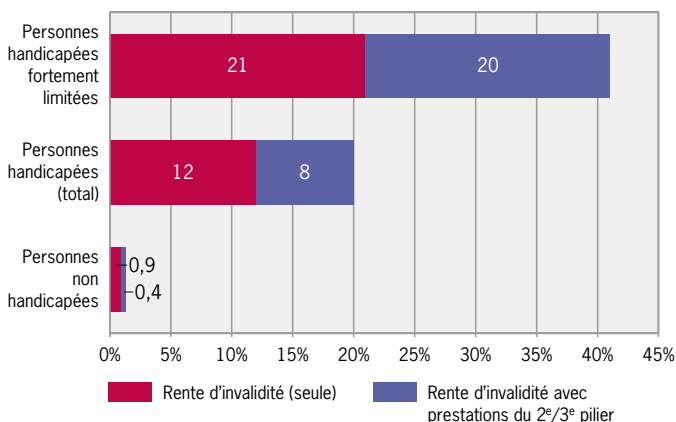
Situation financière générale

Les personnes handicapées sont moins satisfaites de leur situation financière. Leur score sur une échelle de 0 à 10 s'élève à 6,3 en moyenne contre 7,1 pour le reste de la population. Ce score est même de 5,6 parmi celles qui se disent fortement limitées. Le handicap peut être source de difficultés financières en réduisant la capacité de gain et en engendrant des frais supplémentaires.

Prestations d'invalidité

Le système de protection sociale octroie des rentes d'invalidité aux personnes qui, en raison d'un problème de santé durable, ne peuvent pas/plus gagner leur vie par un travail. Invalidité et handicap sont toutefois deux notions séparées: une personne handicapée qui travaille et gagne sa vie ne reçoit pas de rente d'invalidité. Cependant, les personnes handicapées sont clairement plus nombreuses à toucher ce type de prestations que le reste de la population. Parmi les personnes qui se disent fortement limitées, plus de deux sur cinq bénéficient d'une rente d'invalidité. Pour environ un tiers des bénéficiaires de rentes d'invalidité, des prestations du 2^e ou 3^e pilier s'ajoutent à la rente.

Prestations d'invalidité 2009

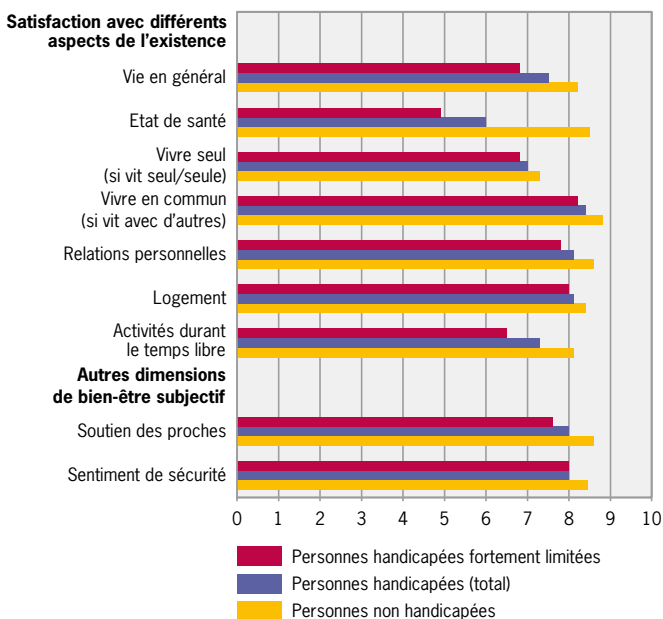


Bien-être subjectif

Les personnes handicapées sont globalement moins satisfaites dans leur existence que le reste de la population. Le constat est valable pour presque toutes les dimensions de bien-être considérées. Elles estiment également pouvoir compter plus rarement sur le soutien moral de leurs proches et se sentent davantage en insécurité, c'est-à-dire menacées par la criminalité et les violences physiques.

Bien-être subjectif 2009

Score moyen sur une échelle de 0 (-) à 10 (+)



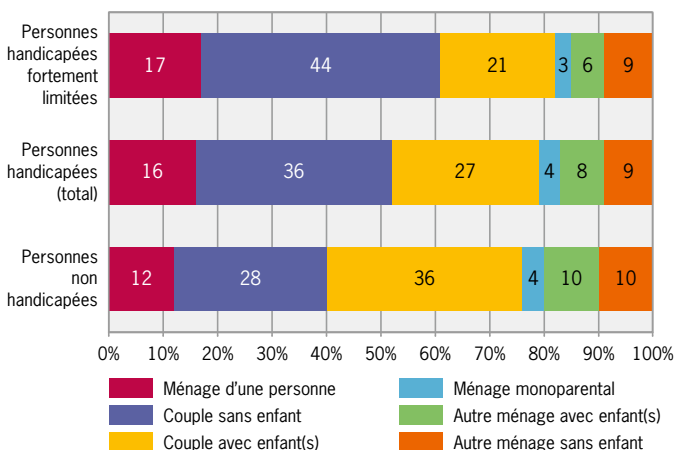
© Office fédéral de la statistique (OFS)

Etat de santé et autonomie

Assez logiquement, les personnes handicapées se disent en moins bonne santé que le reste de la population: seuls 4% se disent en très bonne santé contre 39% du reste de la population. Elles sont aussi plus souvent restreintes dans leur autonomie. Cela se traduit par un recours plus important à différentes formes d'aide institutionnelle ou informelle (aide institutionnelle régulière type Spitex: 3,3% contre 0,2%).

Vie de famille

Type de ménage 2009



© Office fédéral de la statistique (OFS)

Les personnes handicapées vivent plus souvent seules ou en couple sans enfants que le reste de la population. Ces différences sont largement imputables à leur âge plus élevé. Entre 16 et 39 ans, elles vivent cependant plus souvent seules, et entre 40 et 64 ans, elles ont moins souvent un ou une partenaire. Par ailleurs, les personnes handicapées ont souvent fondé une famille avant que le handicap ne survienne. Si la question de l'accès à une vie de couple et à la parentalité se pose encore pour beaucoup de personnes handicapées vivant en institution, elle apparaît comme moins problématique pour la majorité de celles qui vivent à domicile.

Participation associative et politique

Plus d'une personne handicapée sur deux (53%) participe à la vie associative. Ce taux élevé reste toutefois inférieur à celui des personnes non handicapées (65%).

En termes de participation politique (intérêt pour la politique et participation aux votations fédérales), les personnes handicapées ne se distinguent pas significativement du reste de la population.

Mobilité

90% des personnes handicapées disent pouvoir utiliser les transports publics sans difficulté. Elles sont par contre 4% à éprouver quelques difficultés, 2% beaucoup de difficultés et 4% à ne pas du tout pouvoir utiliser bus et trains. Parmi les personnes non handicapées, moins de 1% font face à de telles difficultés ou impossibilités. Ces chiffres sont cohérents avec le fait que beaucoup de handicaps n'influencent pas ou peu la capacité à se déplacer.

Personnes vivant en institution

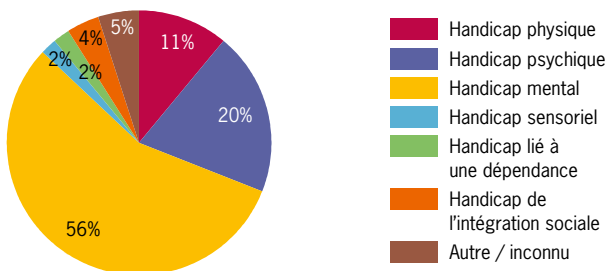
Durant l'année 2009, 37'553 personnes ont été prises en charge dans une institution pour personnes handicapées. Les homes ont également accueilli 128'880 personnes, dont une très large majorité de personnes âgées ne pouvant plus mener une vie autonome à domicile. Ces chiffres incluent une minorité de clientèle externe ou en court séjour.

Personnes en institution 2009

	Institutions pour personnes handicapées ¹	Homes médicalisés ou pour personnes âgées
Total	37'553	128'880
0–14 ans	3'444	43
15–64 ans	32'374	6'676
65 ans et plus	1'735	122'161

¹ Sans troubles de la dépendance ou problèmes psycho-sociaux

Personnes en institution¹ selon le type de handicap 2009



¹ Etablissements pour handicapés, sans les établissements pour problèmes de dépendance ou pour troubles psychosociaux.

© Office fédéral de la statistique (OFS)

Parmi les personnes prises en charge dans les institutions pour personnes handicapées, une majorité est atteinte d'un handicap mental (56%) ou psychique (20%). Les handicaps physiques, majoritaires parmi la population vivant à domicile, ne concernent par contre qu'une minorité des personnes en institution.

Sources

Enquête sur les revenus et les conditions de vie (SILC) 2009, sauf:

- Formation initiale:
statistique des élèves 2008/2009
- Emploi protégé et personnes vivant en institution:
statistique des institutions médico-sociales 2009
- Autonomie, participation associative et mobilité:
enquête suisse sur la santé 2007

Pour aller plus loin

Egalité pour les personnes handicapées

→ www.statistique.ch > thème 20

Institutions médico-sociales

→ www.statistique.ch > thème 14

Assurance-invalidité

→ www.statistique.ch > thème 13

Bureau fédéral de l'égalité pour les personnes handicapées

→ www.edi.admin.ch/ebgb

Complément d'information:

Pascale Gazareth, tél. 032 713 69 53,
e-mail: pascale.gazareth@bfs.admin.ch

Graphisme/ Layout:

Section DIAM, Prepress/Print

Page de couverture:

OFS; concept: Netthoevel & Gaberthüel, Bienne;
photo: © Güngör Caygöz

Numéro

de commande: 1229-1100